

Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue (ASCOT)

AVANT-PROJET ALTERNATIF SUR LE DEVENIR DU SITE DES CÔTES



Courriel: ascot@gergovie.fr

Sites Internet

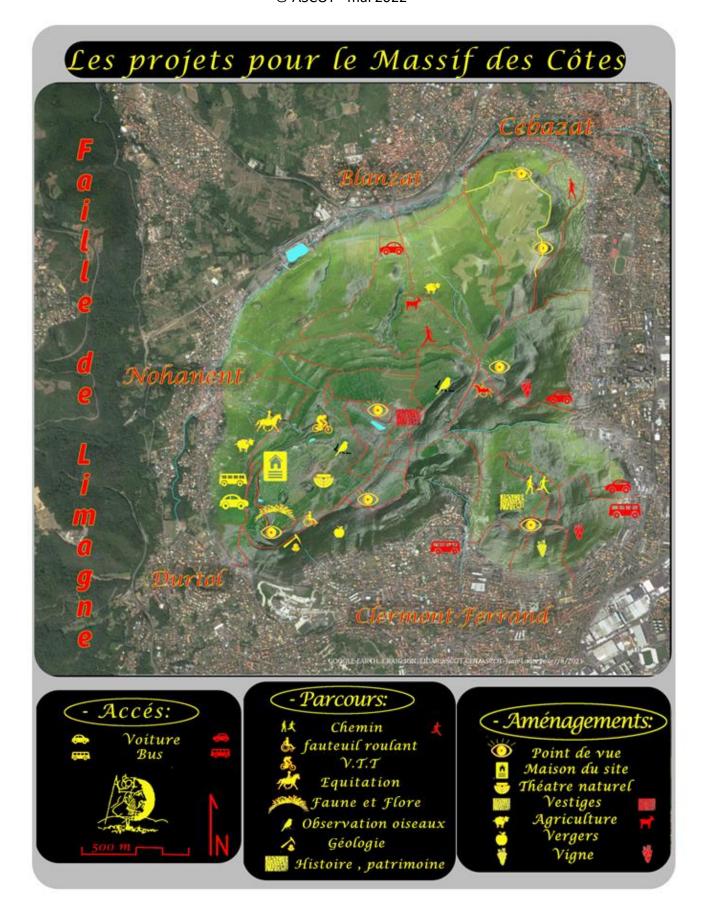
http://www.cotes-de-clermont.fr

http://www.gergovie.fr

Facebook

https://www.facebook.com/ASCOT63

© ASCOT - mai 2022



ÉDITORIAL

L'ASCOT, Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue, depuis plus de 30 ans, œuvre pour la protection et la valorisation du site des Côtes de Clermont.

En 2004, son engagement a permis l'arrêt définitif de l'exploitation de la carrière de Durtol/Nohanent.

En 2018, la ville de Clermont-Ferrand avait souhaité associer les acteurs locaux et la population à l'élaboration du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Côtes et, à cette occasion, l'ASCOT par son apport dans les ateliers participatifs, avait fait la démonstration de sa capacité à se mobiliser.

Cette même année, son parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix », installé depuis le 8 mars 2022, avait été élu dans le cadre du budget participatif clermontois.

Aujourd'hui, avec la même détermination, elle s'engage à nouveau, cette fois, contre le projet privé d'implantation d'une centrale solaire dans l'ancienne carrière.

Ce projet porté par la société VALECO, avec l'accord de la Société des Basaltes du Centre, est un projet de **fermeture** du site des côtes de Clermont :

- pour sa riche biodiversité liée à la mosaïque de milieux et notamment ses nombreuses zones humides :
- pour les connections entre les différents milieux, assurant ainsi le rôle de corridor écologique;
- pour l'accès du public à un ENS étendu aux 4 autres communes du massif (Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent).

De plus, il n'est pas certain que son implantation à moins d'un km du Bien UNESCO ne soit pas sans impact pour ce label si chèrement acquis.

C'est pourquoi, en l'absence d'instances de concertation, l'ASCOT a réuni autour d'elle des bénévoles qui ont travaillé à un projet alternatif, visant à faire de l'espace naturel que cette carrière est devenue, un lieu d'accueil pour le public venant découvrir le massif.

Projet bien évidemment compatible avec l'extension de l'ENS et avec la proximité du Bien UNESCO.

Il s'agit bien ici d'un projet **d'ouverture**, transformant l'espace que VALECO souhaitait préempter, en une zone d'accueil et de découverte, tout en respectant et mettant en valeur toutes ses richesses (biodiversité, archéologie, zones humides ...).

En quelque sorte, faire de cet espace la porte d'entrée au massif des Côtes et le point de départ de tous les sentiers de découverte en pensant à tous les publics (randonneurs, VTT, PMR, familles, scolaires, personnes âgées, handicapées...).

Nous sommes convaincus du bien-fondé de notre démarche et nous vous souhaitons une bonne lecture de ce qui n'est encore qu'un avant-projet.

Nous espérons que celui-ci **vous convaincra** et qu'il **vous fera rêver** à un futur que nous espérons le plus proche possible !

SOMMAIRE

- Introduction

UN PROJET POUR LE SITE DES CÔTES

Propositions d'aménagements - financements mobilisables

1-	Infrastructures d'accueil – Entrée principale Emplacement de l'ancienne carrière [Communes de Durtol et de Nohanent]	6
2 -	Hydrographie de l'ancienne carrière Extension de l'ENS - Intégrité écologique [Communes de Durtol et de Nohanent]	8
3 -	Compétence de l'ENS – accompagnement du public Cadre culturel, de loisirs et de pleine nature [Commune de Durtol]	10
4 -	Lac Saint-Cassy Milieu humide - intérêt écologique géologique – archéologique- lieu d'observation (608m) [Communes de Durtol et de Blanzat]	12
5 -	Site archéologique inscrit au titre des monuments Historiques et petits patrimoines vernaculaires [Commune de Blanzat]	14
6 -	La ferme du Chevalard – seule exploitation en activité pérennisation d'activités diversifiées, valorisation pédagogique liée au métier [Commune de Blanzat]	16
7 -	Trame verte et bleue – Commune de Cébazat La colline du Caire et le ruisseau du Bédat [Communes de Blanzat et de Cébazat]	18

INTRODUCTION

1 - Le constat

Le massif des Côtes est un site naturel d'intérêt métropolitain, situé à proximité d'une zone urbaine, dont il constitue le « poumon vert » ; pris dans sa globalité il est un **véritable réservoir de biodiversité** reconnu pour la diversité de sa flore et de sa faune et la variété de ses **paysages**. Globalement, le site est en déprise agricole (60 % de sa surface est en friches ou broussailles) et cette évolution, qui se poursuit encore à l'heure actuelle, représente une menace pour son environnement. Les principales nuisances sont liées à son caractère périurbain (déchets, non-respect de la réglementation motorisée).

2 - Les enjeux d'une démarche de préservation et de meilleure utilisation du site

- <u>La biodiversité</u>: Elle a été reconnue tant sur ses zones humides que sur ses milieux plus secs ou ses milieux boisés: huit espèces d'amphibiens; de nombreuses libellules; des oiseaux comme le milan noir et la pie-grièche; des chauves-souris; des hérissons et écureuils roux; des plantes comme les orchidées... (355 espèces de plantes et 152 espèces animales ont ainsi été identifiées dont certaines sont protégées ou en danger d'extinction).
- <u>Les paysages</u>: Depuis la table de la Garlande située sur le rebord sud-ouest du massif, on surplombe la ville, on découvre des points de vue remarquables sur la Chaîne des Puys-Faille de Limagne inscrite à l'UNESCO, le Livradois et le Forez, et au nord, sur la vallée du Bédat.
- <u>Une agriculture de terroir</u>: Elle doit être respectueuse de l'environnement (vigne, fruitiers, ...) utilisant des traitements biologiques pour la préservation des sols, des cours d'eau (Bédat, ...) et des zones humides, encouragée à la vente directe ainsi qu'à des structures en circuits courts.

3 - Les objectifs de l'ASCOT

Toujours mobilisée pour la défense et la préservation du site des Côtes, l'ASCOT a décidé d'établir et de proposer un projet visant à :

- faire de l'ancienne carrière une porte d'entrée facile d'accès pour les usagers ;
- étendre en Espace Naturel Sensible (ENS) l'ensemble du massif élargi aux quatres communes de Durtol, Nohanent, Blanzat et Cébazat (actuellement, <u>seule la partie sud</u> a été classée ENS par la Ville de Clermont-Ferrand).

4 - Le programme d'actions

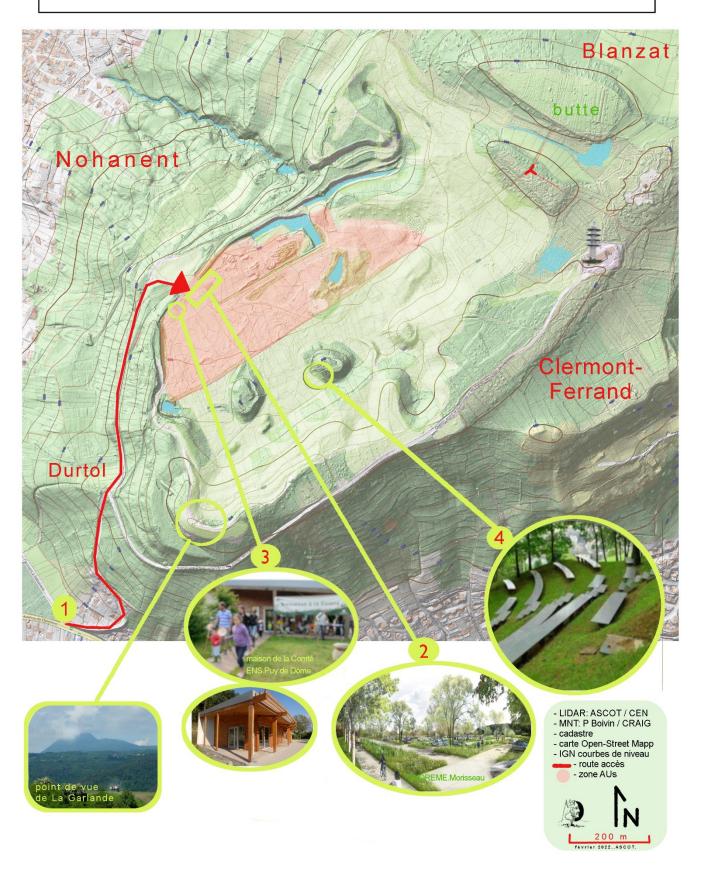
Celui-ci s'articule autour :

- des 4 communes (Durtol, Nohanent, Blanzat et Cébazat) concernées par l'extension de l'ENS des Côtes et qui s'identifient comme « territoire de la Vallée du Bédat ».
 Elles sont déjà unies par des conventions, notamment au profit de l'enseignement artistique de la musique, de certaines activités sportives, et sociales.
- de 30 actions décrites : elles n'ont pas été hiérarchisées ni précisément programmées dans le temps

Nos élus disposent de la compétence métropolitaine dont relève le classement de l'ENS et il nous revient de les informer sur le détail des actions du plan de gestion pour leur permettre d'anticiper et aussi de prendre les bonnes décisions.

Infrastructures d'accueil - Entrée principale





Clermont-Ferrand Métropole Communes : Durtol et Nohanent

Secteur: ouest du massif

Action 1 – extension réseau transport en commun

Objectif: Améliorer l'accessibilité

<u>Territoire concerné</u>: ancienne carrière Statut actuel: PLU NL/ AUs Nohanent

Descriptif de l'action :

Le site n'est pas desservi par une ligne de bus depuis Blanzat. Extension du réseau de la métropole (mobilité inclusive : Blanzat - Nohanent) + navettes électriques depuis Clermont et la gare de Durtol <u>Financement*</u> : Clermont Auvergne Métropole (CAM)

Action 2 – entrée principale – aire de stationnement

Objectif: Créer des infrastructures d'accueil

Concerne: ancienne carrière

Statut actuel : PLU AUs Nohanent > PLUi

Descriptif de l'action :

capacité 95 places d'une surface au sol de 0,5 ha pour véhicules particuliers et autocars

Financement: Clermont Auvergne Métropole (CAM)

Action 3 - maison de site

Objectif: Créer des infrastructures d'accueil

<u>Concerne</u>: ancienne carrière

Statut actuel: PLU AUs Nohanent

Descriptif de l'action :

en totale autonomie énergétique

un accueil personnalisé en adéquation avec les sites phares environnants

(maquette géante du site*1, bibliothèque, salle hors sacs, sanitaires, rafraîchissements, salle de réunion pour scientifiques et associations)

Financement: région AURA - FEDER - Département 63

Action 4 - amphithéâtre de plein air

Objectif : Créer des supports de communication

Concerne : ancienne carrière

Statut actuel: PLU N Durtol

Descriptif de l'action :

dimensionné à minima en exploitant le relief existant et son acoustique

espace clos

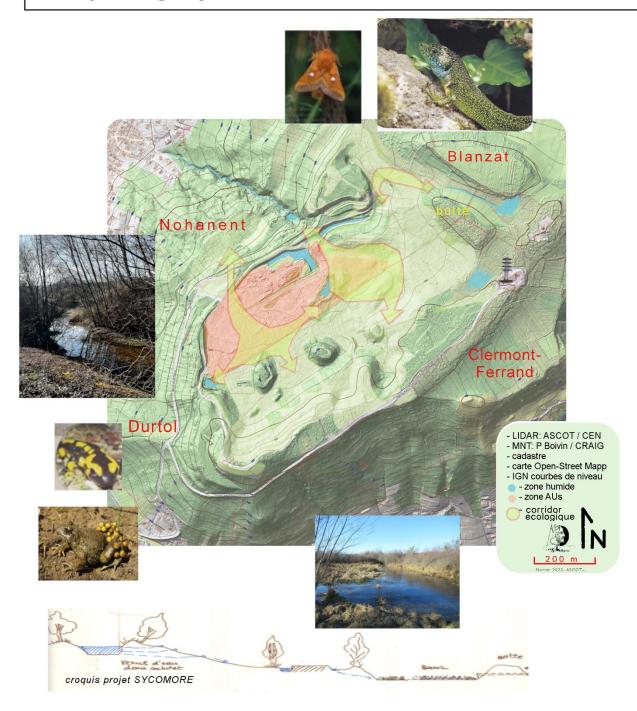
Financement : Cadre de « Clermont-Ferrand capitale européenne de la culture en 2028 »

Vue depuis le belvédère de la Garlande, aucun lieu n'illustre aussi clairement les phénomènes géologiques liés à la rupture des continents, survenue il y a 250 millions d'années.

^{*}Note: Les financements notés sont des possibilités qui ne présagent pas de l'acceptation par les organismes sollicités. La liste n'est pas exhaustive. Enfin, ils doivent être envisagés en co-financements

^{*1} A la Maison du site des Côtes, une maquette géante vous ouvre une fenêtre sur un élément géologique majeur ; vous pourrez aussi voyager dans les panoramas d'un espace numérique dédié aux paysages exceptionnels du territoire.

Hydrographie de l'ancienne carrière



Ces milieux humides (plans d'eau, mares temporaires), alimentés par de petits ruisselets issus du plateau, sont reliés entre eux dans une configuration en série. Ils ont des avantages environnementaux liés au traitement des eaux. Des expérimentations montrent que leur potentiel de dépollution est important et que cette voie est à suivre.

Extension de l'ENS - Intégrité écologique

La politique des ENS est par nature de préserver et de valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques et/ou paysagères remarquables et/ou menacés. Pour l'instant, seule la partie clermontoise du site des Côtes est classée Espace Naturel Sensible. Son plan de gestion préconise comme facteur clé de sa réussite d'agrandir l'ENS à tout le massif, aux autres communes de Durtol, Nohanent, Blanzat et Cébazat. Toutes les municipalités sont représentées au sein de Clermont Auvergne Métropole et approuvent le projet d'un nouvel ENS élargi.

Connexion entre milieux, corridors écologiques - Extension de l'ENS à tout le massif

Extrait du Plan de gestion ENS du site des Côtes Commune de Clermont -Ferrand (63) p27 L'ENS du site des côtes, d'une surface de 267 hectares, est la partie Sud du massif des côtes, d'une surface totale de 750 ha. L'ENS ne couvre donc que 36 % du massif des Côtes. C'est cependant la partie en ENS qui comporte le plus de milieux thermophiles, l'autre partie étant plus cultivée (vergers, culture, pâtures). (...)Le massif des Côtes est relié par des corridors de végétation naturelle à la faille boisée de Limagne, au niveau de Nohanent et Durtol : ces secteurs sont à préserver naturel notamment dans le futur PLUI.

La trame verte potentielle. Connexions entre milieux et corridors écologiques

Extrait du Plan de gestion ENS du site des Côtes Commune de Clermont -Ferrand (63) p28

Les corridors écologiques vers le Sud et l'Est sont quasi-inexistants du fait de l'urbanisation très dense. La perméabilité vers la Chaîne des Puys (corridor bocager et forestier) et le Nord (corridor bocager) est à maintenir (action forte à faire remonter au PLUI).

Le site des Côtes Espace Naturel Sensible	Clermont-Ferrand Métropole Communes : Durtol et Nohanent Secteur : ouest, nord-ouest du massif
Action 5 – cartographie du milieu naturel Objectif: libre évolution	<u>Concerne</u> : ancienne carrière <u>Statut actuel</u> : PLU N Durtol NL/AUs Nohanent

Descriptif de l'action :

cartographie des habitats : - milieux secs ; - milieux humides (réservoirs d'eaux, mares, ruisseau du Cros) alimentés par de petits ruisselets intermittents issus du plateau. Présence d'aulnes, de saules, de peupliers, typhas, carex et roseaux.

Financement: Département 63

Action 6 – inventaire de la biodiversité Concerne : ancienne carrière

Objectif: Maintenir et enrichir la diversité des espèces | Statut actuel: PLU N Durtol NL/AUs Nohanent

Descriptif de l'action :

inventaire : - flore menacée et protégée (clinopode nepeta, hélianthème salicifolium, aster amellus) ; - papillon protégé (laineuse du prunellier) ; - amphibiens protégés (crapaud calamite, accoucheur, salamandre tachetée ; - reptiles protégés (lézard vert)

<u>Financement</u>: agence de l'eau Loire-Bretagne - DREAL - PNRVA - Office national de l'eau et des milieux aquatiques - OFB

Action 7 – préservation des corridors écologiques Concerne : ancienne carrière

Objectif: Maintenir connexion entre milieux protégés | Statut actuel: PLU N Durtol NL/AUs Nohanent

Descriptif de l'action :

connexion N/S (perméabilité vers la Chaîne des Puys) entre milieux protégés pour permettre aux espèces de se déplacer (l'accessibilité aux visiteurs est canalisée par des aménagements type platelage) - Action forte à faire remonter au PLUi

Financement: LPO - Région AURA

Compétence de l'E.N.S Accompagnement du public



Le site est au cœur d'un maillage de sentiers de randonnée sur la métropole (300 kilomètres en tout), avec plus de 40 kilomètres sur le massif des Côtes.

Il est le point de passage des randonneurs du GR 300 et de la *Via Arverna* sur le chemin de St Jacques, mais aussi des cyclistes de la GTMC (Grande Traversée du Massif Central).

Clermont-Ferrand Métropole Communes : Durtol et Nohanent

Secteur: ouest du massif

Action 8 – aménagement du point de vue depuis La Garlande

<u>Concerne</u>: les Côtes, Puy-de-Dôme, Chaîne

des Puys, Faille de Limagne Statut actuel : PLU N Durtol

Objectif: faire connaître le site

<u>Descriptif de l'action</u>:

Le paysage vu du site : les points de vue sur la Faille de Limagne, la Chaîne des puys à l'ouest jusqu'au Val d'Allier voire le Forez, et également sur la ville, avec des tables panoramiques. L'accès à ce site exceptionnel facilité par un tracé sauvegardé du piétinement

Financement : Département 63 (si ENS), FNE, CAM

<u>Action 9</u> – créer des supports pédagogiques sur le patrimoine naturel

Concerne : tout le massif

Statut actuel:

Objectif: faire connaître le site

Descriptif de l'action :

Le potentiel pédagogique du site permet d'aborder des thématiques liées au patrimoine naturel, aux usages et à la gestion du site, à son histoire, ses paysages, au risque incendie, ... autant de supports éducatifs à disposition des enseignants et des encadrants.

Financement: Département 63 (si ENS), FNE, ONF (si forêt), CAM

Action 10 – mener des opérations de police

Territoire concerné : tout le massif

Objectif: mettre un terme aux incivilités

Statut actuel:

Descriptif de l'action :

OFB, ONF, police de l'environnement et police municipale

- protection de l'espace sensible
- opérations de sensibilisation / sanction

<u>Financement</u> : service départemental de l'Office Français de la Biodiversité pour l'embauche d'un garde nature à temps plein - Collectivités Territoriales - CAM

Action 11 - gestion des accès / éco-compteur

Territoire concerné : tout le massif

Objectif: améliorer l'accueil

Statut actuel:

Descriptif de l'action :

accès au site, en période estivale : uniquement côté parking public

système éco-compteur installé au départ des sentiers compatible PNR des volcans d'Auvergne

Financement: Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) – Département 63

Aménagement du lac St Cassy Commune de Blanzat



Tourbières, narses, sagnes, marais... Une grande diversité de noms pour désigner des zones humides ; des espaces délaissés faute d'usages directs. On les découvre comme derniers réservoirs d'écosystèmes fragiles et prêts à rendre d'autres services : un intérêt hydraulique, climatique, pour le stockage de carbone, le paysage et le patrimoine culturel. Une zone humide nommée « Lac St Cassy » se trouve sur la partie centrale du plateau entre deux « collines » basses, séparées par un vallon. Elle était aménagée autrefois en abreuvoir (marigot) et demeure un milieu viable pour des espèces typiques.

Clermont-Ferrand Métropole

Communes: Blanzat

Secteur : centre du plateau

Action 12 - diagnostic hydro-écologique

Objectif: Aménager et entretenir le lac

<u>Territoire concerné</u> : **lac St Cassy** Statut actuel : PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

véritable mare toujours en eau - reconquête écologique en favorisant une bande végétalisée sur ses berges et la transparence de ses eaux par une gestion des espèces. Présence de saules, de l'eau, de joncs et massettes (arrêté de protection de biotope (APB) pris par le Préfet Région) (cf. lac d'Aydat) Financement : Agence de l'eau Loire-Bretagne - Département 63 - Conseil régional AURA - FEDER

Action 13 – inventaire de la biodiversité aquatique

Objectif : Maintenir et enrichir la diversité des espèces

<u>Territoire concerné</u> : lac St Cassy

Statut actuel: PLU N Blanzat

<u>Descriptif de l'action</u>:

inventaire faunistique menacée et protégée

- nombreuses espèces de batraciens viennent y pondre (grenouille verte, ...)

Financement : Agence de l'eau Loire-Bretagne - Département 63 - Conseil régional AURA - FEDER

Action 14 - réhabilitation rôle hydraulique

Objectif: Reconstituer ce lieu

<u>Concerne</u>: collines en serrement du lac

Statut actuel: PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

Colline Est porte des sillons parallèles à la pente pour éviter sans doute l'assèchement du lac en été

- dé-embroussaillement de son versant ouest
- recherches par des spécialistes de l'histoire agraire (notamment médiévale)
- rénovation de ses sillons parallèles
- création d'un platelage pour le cheminement et la gestion des écoulements superficiels (composants bois pour la construction (cf. lac Chambon))

Financement: Agence de l'eau Loire-Bretagne - Département 63 - Conseil régional AURA

Action 15 - installation d'un belvédère

Objectif: intérêt paysager depuis le point culminant

Concerne : collines en serrement du lac

Statut actuel: PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

Au sommet de la colline Est (608 m), installation d'un belvédère (composants bois pour la construction) qui offre : - un panorama à 360° sur la richesse paysagère du plateau ; un point d'observation de la faune en milieu « assez ouvert » ; indication des vestiges et découvertes archéologiques

Financement : Clermont Auvergne Métropole

Action 16 – intérêt archéologique et géologique

Objectif: Participer à la recherche

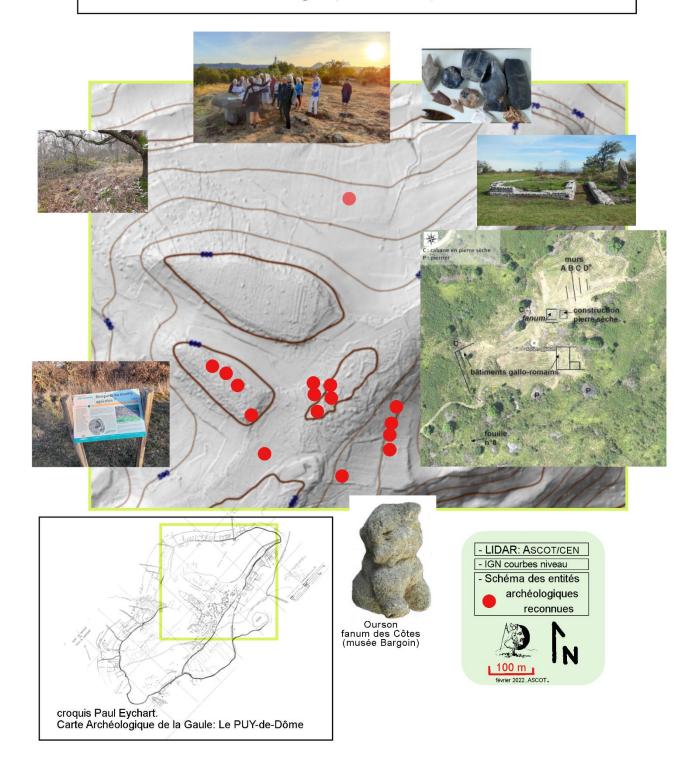
<u>Territoire concerné</u> : **lac St Cassy** Statut actuel : PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

valorisation du patrimoine archéologique : - reprise des fouilles archéologiques des « tumulus » du camp néolithique sur la colline ouest (celles précédentes ont révélé pour deux d'entre elles, au fond, des caissons) ;- mission de recherche géologique sur le lac St Cassy (ex. lacs de Sarliève et Corent)

<u>Financement</u> : Université de Clermont Auvergne (UCA) - Direction Régionale des Activités Culturelles (DRAC) - ASCOT

Site Archéologique et patrimoine



Le *fanum* gallo-romain de Blanzat, inscrit au titre des Monuments historiques (10/10/91), « restauré » en 2014/2015, est un des rares vestiges du bassin clermontois visibles en élévation :

https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00092538 http://www.gergovie.fr/documents/N98.pdf http://www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-arc-GR-fanum.html

Clermont-Ferrand Métropole

Communes : Blanzat

Secteur : centre du plateau

Action 17 - oppidum

Objectif: Valoriser le patrimoine historique

<u>Territoire concerné</u> : **site archéologique**

Statut actuel: PLU N Blanzat

<u>Descriptif de l'action</u>:

valorisation du patrimoine archéologique - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

- aménagement d'un point d'observation sur le pierrier avec vue sur les vestiges de l'agglomération gallo-romaine et de son *fanum* inscrit au titre des Monuments Historiques
- élimination des points noirs (- débroussaillement des abords et décor au sol de pouzzolane ; tracé d'un cheminement de visite distant des vestiges sensibles au piétinement (cf. site de Corent))
- remise en état des vestiges gallo-romains (autres que le fanum)

Financement: subvention du fonds national pour l'archéologie – Département 63 – DRAC - ASCOT

Action 18 - petit patrimoine vernaculaire

Objectif: Valoriser le patrimoine vernaculaire

<u>Territoire concerné</u>: site archéologique

Statut actuel: PLU N Blanzat

Descriptif de l'action:

- environ 80 cabanes ou tonnes, majoritairement en ruines, ainsi que des murs en pierre sèche, sont connus. Ils sont issus des activités humaines passées sur le site.

Financement: région AURA - Département 63 - ASCOT

Le site des **Côtes Espace Naturel Sensible**

Clermont-Ferrand Métropole

Communes: Blanzat

Secteur : centre du plateau

Action 19 – maintenir ou ré ouvrir des milieux ouverts

Objectif: Entretenir une mosaïque d'habitats

<u>Territoire concerné</u> : versant nord du plateau

Statut actuel : PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

Augmenter la proportion de milieux ouverts (proximité N du lac) par travaux de débroussaillement. Le SCoT du Grand Clermont (approuvé 29/11/2011) identifie le site des Côtes de Clermont en tant que continuité écologique « réservoir de biodiversité d'intérêt écologique à prendre en compte sur les communes de Blanzat, Cébazat et Clermont-Ferrand ».

Financement: Commune - CAM

Action 20 – inventaire des oiseaux nicheurs

Objectif: Maintenir et enrichir diversité des espèces

Territoire concerné : versant nord du plateau

Statut actuel: PLU N Blanzat

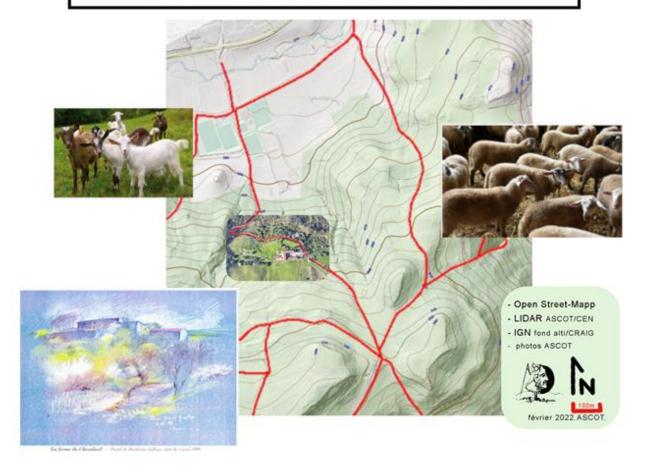
Descriptif de l'action :

En l'absence d'inventaire, la flore et la faune sont évaluées :

- plus de 90 espèces d'oiseaux nicheurs dont certaines menacées et protégées (serinus cini, pie grièche écorcheur) qui ont besoin d'un environnement « assez ouvert » pour chasser
- une vingtaine de mammifères recensés

Financement: Département 63 - Conseil régional AURA - FEDER - OFB - LPO

La Ferme du Chevalard commune de Blanzat



Le problème impactant le massif reste la régression des pelouses sèches par une déprise agricole généralisée ; une dynamique de végétation vers l'embroussaillement qui se voit de plus en plus (pelouse, broussailles, bosquet, forêt).

Il n'y a plus qu'un agriculteur déclaré sur le site : l'exploitation Joulia, avait au plus fort de son activité dans les années 60/70, 60 agnelles et 35 chèvres avec le lait desquelles les fermiers faisaient du fromage en vente directe. En 2010, il a dû arrêter sa production fromagère à cause d'un changement de normes européennes sans aide pour l'exploitation. Il lui reste 5 chèvres et 25 brebis.

Le pâturage des champs par les brebis est positif pour les sols : en consommant les graminées, les arbustes et en piétinant, elles limitent le développement des broussailles.

Pour préparer le paysage de demain, il est donc nécessaire de le relier au type d'agriculture que la collectivité pourra ou voudra encourager : - soutien aux pratiques favorisant la biodiversité et le respect des sols ; les expérimentations sur les semences, l'élevage, la transformation ; la vente en direct sur place, sur les marchés ; l'accueil des enfants dont l'éducation au développement durable prend aujourd'hui une place significative dans le système éducatif.

Clermont-Ferrand Métropole Communes : Blanzat et Cébazat Secteur: versant N du plateau

Action 21 – développer le pâturage

Objectif: Entretenir des milieux ouverts

Concerne: Surface exploitation / Chevalard

Statut actuel: PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

Globalement, le site est en déprise agricole. Un seul agriculteur est déclaré sur le site –

Fort enjeu de préservation des pelouses existantes (mesures environnementales de soutien - contrat

de pâturage) – signature de baux/conventions

Financement: Terre de Liens, SAFER, Région AURA

Action 22 – développer l'agriculture biologique

Objectif: Pérenniser l'activité

Concerne: Surface exploitation / Chevalard

Statut actuel: PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

aide agro-environnementale (MAE)

Financement: Terre de Liens, SAFER, région AURA

Action 23 – diversification des activités

Concerne: Surface exploitation / Chevalard

Objectif: Production; transformation; circuits courts Statut actuel: PLU N Blanzat

Descriptif de l'action :

Il ne reste qu'une ferme bâtie (avec un petit cheptel de 5 chèvres et 25 brebis). Non classé en « zone défavorisée » au niveau des aides de la PAC, il ne perçoit pas d'aides pour l'exploitation. Le célèbre « Chevreton du Chevalard » était très apprécié sur le marché de Cébazat le dimanche jusqu'à ce que la réglementation en décide autrement...

Financement : Terre de Liens, Chambre d'agriculture, Région AURA, FEADER

Action 24 – accompagnement à la réhabilitation du

bâti

Objectif: Valoriser le patrimoine bâti

Concerne: ferme du Chevalard Statut actuel: PLU NL Blanzat

Descriptif de l'action :

vieille ferme du Chevalard de 1840

Financement: CAM, Commune, Fondation du patrimoine

Action 25 – découverte pédagogique du vivant

Objectif: Participer à l'animation territoriale

Concerne: ferme du Chevalard Statut actuel: PLU NL Blanzat

Descriptif de l'action :

Thématique liée aux métiers de la ferme, aux usages, à son histoire

fabrication de fromage « Chevreton du Chevalard » ; élevage caprin ; pelouses sèches...

Financement : Commune, Département 63, Région, Education Nationale, Chambre d'agriculture

Trame verte et bleue - commune de Cébazat



Les collines de Cébazat font partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ZNIEFF 830015163 type 1 Puy de Var le Caire (N° régional 00180023). Une partie de cette ZNIEFF, sur le Puy de Var (commune de Clermont-Ferrand), est une composante du site Natura 2000 « Vallées et coteaux thermophiles du nord de Clermont-Ferrand » (FR8301036).

Clermont-Ferrand Métropole

Communes : Cébazat

Secteur : versant nord du plateau

Action 26 – restauration des haies et bosquets

Objectif: Optimiser une agriculture biologique

Objectif: Maintenir une trame verte et bleue (TVB)

Concerne: Surface exploitation / Le Caire

Statut actuel : ZNIEFF 1

Descriptif de l'action :

aide agro-environnementale (MAE)

Financement: FEADER - Etat - SAFER - Chambre d'agriculture

Action 27 - cartographie des habitats

Territoire concerné : Le Caire et Le Bédat

Statut actuel : ZNIEFF 1

Descriptif de l'action :

cartographie des habitats : - composante verte - milieux secs dits « ouverts » ; composante bleue – réseau aquatique (rivières, ruisseaux...), milieux humides. Le but pour les habitants est de se protéger en cas de surchauffe estivale « poumon vert »

Financement : Département 63

Action 28 - inventaire des papillons et oiseaux

Territoire concerné : Le Caire

Objectif : Maintenir et enrichir la diversité des espèces | Statut actuel : ZNIEFF 1

Descriptif de l'action :

inventaire floristique et faunistique <u>Financement</u> : Département 63

Action 29 – préservation des corridors écologiques

<u>Territoire concerné</u> : Le Caire

Objectif: Préserver « Nature » dans le futur PLUi Statut actuel: ZNIEFF 1

Descriptif de l'action :

Le SCoT du Grand Clermont (approuvé 29/11/2011) identifie le site des Côtes de Clermont en tant que continuité écologique « réservoir de biodiversité d'intérêt écologique à prendre en compte sur les communes de Blanzat, Cébazat et Clermont-Ferrand » (replantation d'arbres et de haies sur les parcelles agricoles — débroussaillement des bosquets versant Est du Caire — le long du Bédat, favoriser les essences herbacées ou buissonnantes sous la forme d'une bande végétalisée épaisse en pied et sur la pente de berge

Financement: Département 63

<u>Action 30</u> – <u>animation auprès des scolaires</u> Objectif : Découverte pédagogique du vivant **<u>Concerne</u>**: **Exploitation Le Caire**

Statut actuel : PLU N Blanzat et Le Caire

Descriptif de l'action :

- Thématique liée à ses paysages : une ouverture sur l'environnement en fait un site exceptionnel pour la lecture du paysage : - Blanzat ; vallée du Bédat ; pays de Volvic

- Thématique liée au patrimoine naturel : chemin des orchidées depuis le puy de Var <u>Financement</u> : Commune, Département 63, Région, Education Nationale, Chambre d'agriculture



ASCOT Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras

63100 CLERMONT-FERRAND